

Envoi : 11/10/2016

Réception par le Préfet : 11/10/2016

Publication : 14/10/2016



Pour le Président du Conseil départemental  
et par délégation  
Ludovic LIONS  
Chef du Service Administratif de  
l'Assemblée

N° CP-2016-9-5-4

**Séance du** vendredi 7 octobre 2016

## **RESTITUTION DE BUREAUX PAR L'APAMAD A ALTKIRCH**

**Présidence de :** M. Eric STRAUMANN

### **PRESENTS :**

MM. ADRIAN, BECHT, BIHL, COUCHOT, DELMOND, Mmes DIETRICH, DREXLER, FUCHS, M. GRAPPE, Mme GROFF, M. HAGENBACH, Mme HELDERLE, MM. HEMEDINGER, JANDER, Mmes JENN, KLINKERT, LUTENBACHER, MARTIN, MILLION, MULLER Betty, M. MULLER Lucien, Mmes ORLANDI, PAGLIARULO, RAPP, MM. SCHELLENBERGER, SCHITTLY, Mme SCHMIDIGER, M. TRIMAILLE, Mme VALLAT, MM. VOGT, WITH.

### **EXCUSEE :**

Mme MEHLEN-VETTER.

### **EXCUSE AVEC PROCURATION :**

M. Michel HABIG donne procuration à M. Eric STRAUMANN, Président du Conseil Départemental.

La Commission permanente du Conseil départemental,

VU l'article L 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux compétences de la Commission permanente,

VU la délibération du Conseil départemental n°CG-2015-6-12-8 du 26 juin 2015, relative aux délégations de compétences du Conseil départemental à la Commission permanente,

VU l'avis favorable de la 5<sup>e</sup> Commission lors de sa réunion en date du 23 septembre 2016,

VU le rapport du Président du Conseil départemental

### **APRES EN AVOIR DELIBERE**

- **AUTORISE** la restitution par l'APAMAD de 2 des bureaux occupés par l'association à l'Antenne Territoriale du Sundgau à ALTKIRCH,
- **APPROUVE** en conséquence l'avenant à conclure entre l'APAMAD et le Département du Haut-Rhin, dont le projet est annexé à la présente délibération, moyennant un loyer fixé à 6 824 € par an, charges locatives en sus.

- AUTORISE le Président à signer cet avenant, et, le cas échéant, à y apporter des modifications mineures.
- PRECISE que la recette correspondante sera recouvrée au programme B656, chapitre 75, fonction 0202, nature 752 du budget départemental.

LE PRESIDENT



Eric STRAUMANN

Adopté à l'unanimité